



DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET  
DES LIBERTES PUBLIQUES  
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

PRÉFET DE LA CORRÈZE

### Arrêté

portant inscription à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titre II, chapitre 2,

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 modifié pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 modifié relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

Vu l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers lors de sa réunion du 2 décembre 2010,

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente au point de vue de l'histoire de l'art un intérêt public,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

### Arrête

**Article 1 :** Est inscrit à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques, le portrait d'Antoine Veilhan, huile sur toile (78,4 cm X 62,7 cm), vers 1650 (datation par étude du vêtement), portant l'inscription « *Mr. ANTOINE VEILHANT A FAIT RANDRE // LA VILLE DE MERLE EN MILLE CINQ CENT // SEPTEMTE SIX.* », propriété de la commune d'Argentat, conservé au rez-de-chaussée de la maison du patrimoine, place Bad-Koenig, à Argentat.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire de la commune propriétaire.

Tulle, le 10 FEV. 2011

Le préfet de la Corrèze,

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Eric Cluzeau

**Iconographie et description :** Portrait d'homme en buste de  $\frac{3}{4}$ , portant les cheveux mi longs, la moustache et la barbiche, vêtu d'une veste de couleur sombre, boutonnée en partie haute, laissant voir la chemise blanche à larges manches dans les fentes des manches de la veste, le col en pointe est retenu par un lacet à glands noué ; la chemise apparaît au bas. Le personnage se détache sur un fond sombre.

